Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo

Band: - (2023)

Heft: 41

Artikel: Stratégie du cadastre RDPPF 2024-2027 et plan de mesures en consultation

Autor: Käser, Christoph

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1030226

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stratégie du cadastre RDPPF 2024–2027 et plan de mesures en consultation

La stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) pour les années 2024 à 2027 et le plan de mesures associé ont été élaborés en 2022. La consultation auprès des cantons et des services fédéraux compétents a pris fin le 14 avril 2023. Une fois finalisée, la stratégie sera adoptée par la Conseillère fédérale à la tête du département compétent.

Cadastre RDPPF
Restrictions de droit public à la propriété foncière

La stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), édictée par la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), couvre toujours la même période de quatre ans que le programme de législature du Conseil fédéral.

En mai 2022, l'organe chargé d'accompagner l'introduction et la poursuite du développement du cadastre RDPPF a fixé les conditions-cadre pour la période stratégique à venir:

- la consolidation et la stabilisation des développements réalisés jusqu'alors en lien avec le cadastre RDPPF doivent être au cœur de l'attention;
- l'introduction doit intégralement couvrir le territoire national et les développements en cours (nouveaux thèmes et nouvelles fonctions) doivent être menés à terme;
- pour que la mensuration officielle puisse disposer de moyens financiers accrus, aucun projet prioritaire n'est lancé pour le cadastre RDPPF et aucune contribution fédérale n'est accordée pour des développements complémentaires;
- des analyses et des travaux préliminaires concernant d'éventuelles modifications juridiques requises pour étendre le cadastre à des restrictions liant les autorités sont en revanche possibles.

Le groupe de travail institué s'est réuni à partir de la mi-2022 afin d'élaborer la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2024 à 2027 et le plan de mesures associé propres à cette tâche commune de la Confédération et des cantons. La première réunion du groupe de travail a été consacrée à l'évaluation du degré de réalisation des mesures figurant dans la stratégie actuelle (2020–2023). C'est sur cette base que l'on a ensuite élaboré la nouvelle stratégie et le plan de mesures qui l'accompagne, durant les six réunions suivantes. Ces documents ont été en consultation auprès des cantons et des services fédéraux concernés à partir de février 2023.

La stratégie se fonde sur la vision développée pour le cadastre RDPPF:

Vision développée pour le cadastre RDPPF

Le cadastre RDPPF
- accroît la sécurité du droit en matière de propriété foncière en sa qualité de source d'information officielle;
- procure des avantages substantiels au secteur économique, à l'administration et au grand public;
- est consultable en conjonction avec les informations du registre foncier, via un accès centralisé.

Deux axes stratégiques distincts ont été dégagés pour la stratégie 2024–2027:

1er axe stratégique: «Consolider et stabiliser le cadastre RDPPF»
Homogène et parfaitement à jour, le cadastre RDPPF est en exploitation partout, en intégrant 22 thèmes RDPPF relevant du droit fédéral ainsi que la fonction «Effet juridique anticipé».

Les paquets de mesures suivants ont été définis pour cet axe stratégique:

A Introduire partout les thèmes RDPPF relevant du droit fédéral
B Améliorer l'assurance de la qualité technique
C Harmoniser et publier les modifications en cours de RDPPF avec et sans effet anticipé
D Soutenir les processus numériques au sein de l'administration

2ème axe stratégique: «Préparer la poursuite du développement du cadastre RDPPF»
Des travaux préliminaires sont entrepris, portant sur des développements du cadastre RDPPF prévus pour la période 2028–2031. De nouveaux gains en termes de sécurité du droit et la gestion de restrictions supplémentaires sont ici au cœur de l'attention.

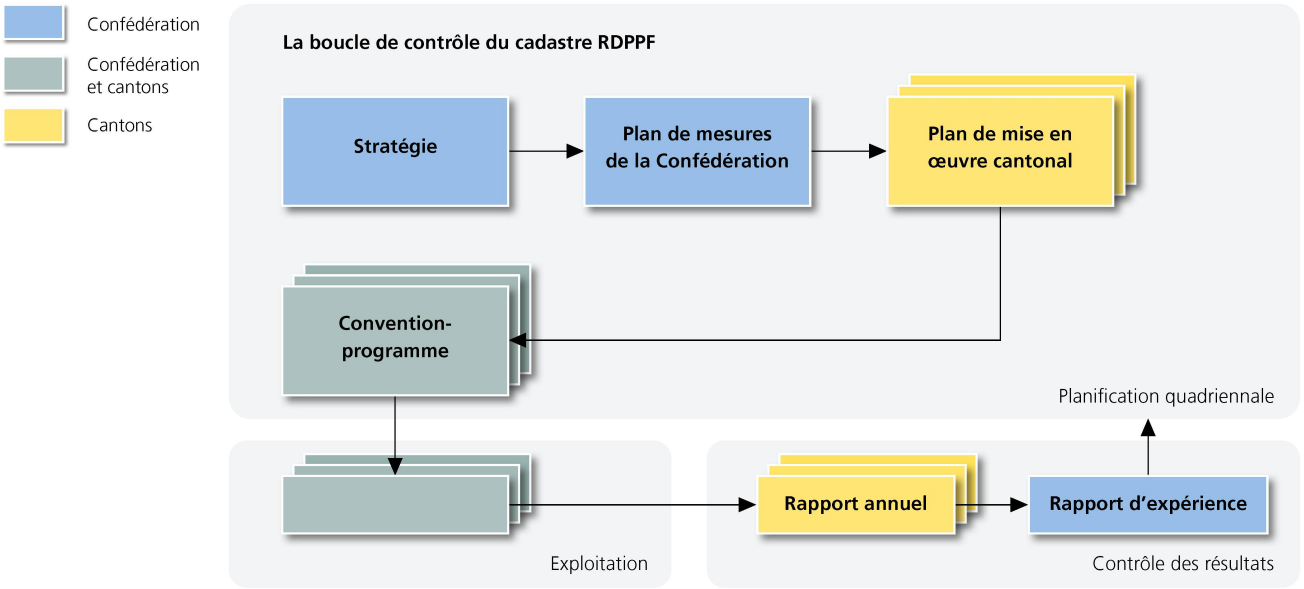

Les paquets de mesures suivants ont été définis pour cet axe stratégique:

E Elaborer des modifications des bases légales
F Evaluer l'opportunité d'un crédit de transfert propre pour le cadastre RDPPF
G Soutenir un accès à des informations foncières d'ampleur nationale
H Préparer l'intégration d'autres thèmes RDPPF
I Optimiser les processus du modèle-cadre pour les adaptations des MGDM et leur utilisation automatique
J Analyser la convivialité et l'accessibilité du cadastre RDPPF
K Définir des surfaces d'effet et permettre leur application

Les retours issus de la consultation seront dépouillés en mai 2023 et la stratégie ainsi que le plan de mesures pour les années 2024 à 2027 seront finalisés. La stratégie sera ensuite signée en août par la cheffe du Département, la Conseillère fédérale Viola Amherd. Et à l'automne, il sera demandé aux cantons de transmettre à l'Office fédéral de topographie swisstopo, pour la fin de l'année 2023, leurs plans cantonaux de mise en œuvre pour les années 2024 à 2027, établis sur cette base.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch

Composition du groupe de travail Stratégie RDPPF 2024–2027

swisstopo
- Käser Christoph, direction
- Rey Isabelle, procès-verbaux

CGC[1]
- Grandgirard Vincent, FR
- Siragusa Francesco, BE
- Spicher Florian, NE
- Ziegler Stefan, SO

GCS[2]
- Maurer Yves, Office fédéral de l'environnement (ARE)
- Zürcher Rolf, swisstopo

Union des villes
- Graeff Bastian, Zurich

[1] CGC: Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre
[2] GCS: Organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral